

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 25 novembre 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2015-11-188

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Élections :
  - 3.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
  - 3.2. Procédure d'élection;
  - 3.3. Dépôt des mises en candidature pour les postes de préfet, préfet suppléant et des sièges 1, 2 et 3 du comité administratif;
  - 3.4. Nomination sur les comités constitués en vertu de la Loi ou par décision du conseil;

4. Gestion administrative et financière :
  - 4.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre 2015;
  - 4.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 17 novembre 2015;
  - 4.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 28 octobre 2015;
  - 4.4. Prévisions budgétaires 2016 :
    - Adoption du budget;
    - Adoption des quotes-parts;
    - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages;
    - Fixation des taux du Service de génie municipal pour l'année 2016;
  - 4.5. Adoption du calendrier des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pour l'année 2016;
  - 4.6. Proposition d'achat d'un photocopieur numérique;
  - 4.7. Remplacement du système téléphonique;
5. Dossiers régionaux :
  - 5.1. Protocole d'entente MRC - CEB;
  - 5.2. Projet de regroupement des services des offices municipaux d'habitation du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;
  - 5.3. Projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
  - 5.4. Demande d'aide financière – Moisson Beauce;
  - 5.5. Demande de modification des limites municipales au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les municipalités de Saint-Georges et Saint-Martin;
6. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 6.1. Certificats de conformité :
    - Règlement;
    - Règlement;
  - 6.2. Nomination des personnes responsables de l'application du règlement 2015-87 en matière d'écoulement des eaux des cours d'eau conformément à la politique de gestion des cours d'eau pour les municipalités de :
    - Saint-Éphrem-de-Beauce;
    - Lac-Poulin;
    - Saint-René;
    - Notre-Dame-des-Pins;
  - 6.3. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (dossier 410595) concernant une demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sur le lot 5 748 531;
7. Gestion du personnel :
  - 7.1. Nomination d'un directeur par intérim – Service de génie municipal;
  - 7.2. Abolition d'un poste de secrétaire – Service de génie civil;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités;
10. Dépôt de documents :
  - 10.1. États financiers mensuels;
  - 10.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;

11. Divers :

- 11.1. Motion de félicitations – Député de Beuce-Sud;
  - 11.2. Vœux des Fêtes;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

Note : Le préfet cède la présidence de la rencontre au directeur général.

**ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT,  
SIÈGES 2 ET 3 DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET NOMINATIONS  
AUX AUTRES COMITÉS EN VERTU DE LA LOI OU PAR DÉCISION  
DU CONSEIL DES MAIRES**

2015-11-189

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE  
D'ÉLECTION**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, que messieurs Éric Paquet et Luc Bergeron soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

**PROCÉDURE D'ÉLECTION**

La procédure d'élection adoptée le 30 septembre 1998 a été remise précédemment à tous les maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

**DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS**

Le président d'élection demande les bulletins de mise en candidature.

**AU POSTE DE PRÉFET**

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Pierre Bégin, maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, dûment proposée et appuyée par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et par monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges.

**ÉLECTION AU VOTE SECRET**

Les bulletins de vote sont distribués par le secrétaire d'élection.

Le président et le secrétaire procèdent à la compilation des bulletins de vote.

Le résultat du vote est annoncé par le président d'élection, à savoir :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 25 novembre 2015**

Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Bulletins rejetés : 0

La majorité absolue des voix est atteinte soit 26 voix sur 26.

Monsieur Pierre Bégin est déclaré dûment élu préfet de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période de 2 ans.

**AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT**

Le président d'élection fait la lecture des candidatures reçues, soit celles de :

Monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la municipalité de Saint-Martin, dûment proposée et appuyée par monsieur Jean-Guy De Blois, maire de la municipalité de Saint-René et par monsieur Yvon Paquet, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Et

Monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges, dûment proposée et appuyée par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et par monsieur Pierre Bégin, maire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

**ÉLECTION AU VOTE SECRET**

Les bulletins de vote sont distribués par le secrétaire d'élection.

Le président et le secrétaire procèdent à la compilation des bulletins de vote.

Monsieur Claude Morin recueille la majorité des voix et est donc déclaré dûment élu au poste de préfet suppléant du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

**MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

**AU SIÈGE NUMÉRO 1**

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de la ville de Saint-Georges, monsieur Claude Morin.

Monsieur Morin occupant déjà le siège réservé au préfet suppléant, le président d'élection recueille les candidatures pour le siège numéro 1. Un seul bulletin est déposé soit celui de madame Christine Caron, mairesse de la

municipalité de Saint-Simon-les-Mines, dûment proposée et appuyée par monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et par madame Carmelle Carrier, mairesse de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

Madame Christine Caron est déclarée dûment élue au siège numéro 1 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

**AU SIÈGE NUMÉRO 2**

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, dûment proposée et appuyée par monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges et par madame Christine Caron, mairesse de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

Monsieur Normand Roy est déclaré dûment élu au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

**AU SIÈGE NUMÉRO 3**

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Rosaire Coulombe, maire de la municipalité de La Guadeloupe, dûment proposée et appuyée par monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges et par monsieur Gaston Létourneau, maire de la municipalité de Saint-Théophile.

Monsieur Rosaire Coulombe est déclaré dûment élu au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

2015-11-190

**NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES**

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections aux postes de préfet, préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 1, 2 et 3;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, que :

Monsieur Pierre Bégin soit nommé au poste de préfet;

Monsieur Claude Morin soit nommé au poste de préfet suppléant;

Madame Christine Caron soit nommée au siège 1 du comité administratif;

Monsieur Normand Roy soit nommé au siège 2 du comité administratif;

Monsieur Rosaire Coulombe soit nommé au siège 3 du comité administratif.

Note : Le préfet reprend la présidence de la rencontre.

2015-11-191

**CLÔTURE DES ÉLECTIONS ET DISPOSITION DES BULLETINS DE  
DE VOTE**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, de mettre fin à la période d'élection et d'autoriser le président d'élection à détruire les bulletins de vote.

2015-11-192

**AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan modifie les autorisations de signature des effets bancaires afin que soient autorisés messieurs Pierre Bégin, préfet, et /ou Claude Morin, préfet suppléant, et / ou Éric Paquet, directeur général et / ou Luc Bergeron, directeur général adjoint, à signer l'ensemble des effets bancaires, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan. Les pouvoirs des représentants mentionnés dans la présente résolution devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux.

2015-11-193

**NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Attendu que les sièges 1 et 3 du comité de sécurité publique occupés respectivement par monsieur Pierre Bégin et madame Carmelle Carrier viennent à échéance en novembre 2015;

Attendu que les sièges 2 et 4 occupés respectivement par madame Christine Caron et monsieur Normand Roy viendront à échéance en novembre 2016;

Attendu que le maire de Saint-Georges occupe d'office le siège numéro 5 et que le siège numéro 6 est assigné à un élu nommé par la Ville de Saint-Georges;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, de nommer les représentants suivants au sein de comité de sécurité publique de la MRC de Beauce-Sartigan :

Siège 1 :	M. Rosaire Coulombe (échéance novembre 2017)
Siège 2 :	Mme Christine Caron (échéance novembre 2016)
Siège 3 :	Mme Carmelle Carrier (échéance novembre 2017)
Siège 4 :	M. Normand Roy (échéance novembre 2016)
Siège 5 :	Siège d'office du maire de Saint-Georges
Siège 6 :	Élu nommé par la Ville de Saint-Georges

2015-11-194

**AUTRES NOMINATIONS (ORGANISMES, COMITÉS INTERNES ET  
EXTERNES)**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

**MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

Poste numéro 1 : Le préfet est membre d'office  
Poste numéro 2 : M. Gaston Létourneau  
Poste numéro 3 : M. Jean-Marc Paquet

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Siège 1 : Le préfet et / ou le préfet suppléant  
Siège 2 : 1 membre du comité administratif  
Siège 3 : 1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges  
3 producteurs agricoles désignés par l'UPA

**COMMISSION D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du comité administratif

**COMITÉS INTERNES**

**Comité de la ruralité :**

Préfet  
Préfet suppléant  
M. Normand Roy  
Direction générale de la MRC  
Directeur général du Conseil économique de Beauce  
Représentant élu par la Ville de Saint-Georges

**Comité de sécurité incendie :**

Préfet et / ou préfet suppléant  
M. Gaston Létourneau  
Direction générale de la MRC  
Représentant désigné par la Ville de Saint-Georges  
Directeur du Service des incendies de la ville de Saint-Georges  
Directeur du Service des incendies de Saint-Martin

**Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches  
(TREMCA)**

Préfet  
M. Claude Morin

**Comité de la piste cyclable :**

Préfet  
Membres du comité administratif  
Direction générale de la MRC

**Comité des matières résiduelles (PGMR)**

Préfet et / ou préfet suppléant  
Mme Carmelle Carrier  
M. Jean-Guy Plante  
Directeur général de la Régie intermunicipale  
2 représentants de la Régie intermunicipale  
Directeur général de la ville de Saint-Georges

**Comité de sélection du personnel :**

Préfet  
Préfet suppléant  
Maire désigné le cas échéant

**Gestion intégrée des boues de fosses septiques :**

Membres du comité administratif  
1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

**COMITÉS EXTERNES**

**Conseil économique de Beauce :**

Maire de Saint-Georges d'office  
M. Jean-Marc Paquet  
Mme Christine Caron

**Comité culturel :**

M. Pierre Bégin  
À déterminer  
Direction générale de la MRC  
Agente de développement culturel du CEB  
4 représentants du milieu culturel

**Cour municipale commune :**

M. Jean-Guy De Blois

**Cobaric III :**

Mme Carmelle Carrier

**Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière :**

Au CA et à l'AGA : M. Jean-Marc Paquet  
M Normand Roy (substitut)

**Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :**

M. Yvon Paquet

**Conseil consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches :**

Préfet et / ou préfet suppléant

**Transport autonomie Beauce-Etchemins (CA) :**

Pierre Bégin  
Direction générale de la MRC (substitut)

**Transport collectif en milieu rural et comité de suivi du taxi collectif :**

Préfet et / ou préfet suppléant  
Directeur général adjoint de la MRC

**Comité investissement commun (FLS) :**

M. Jean-Marc Paquet  
1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges



**Zec Jaro :**

M. Gaston Létourneau

**Comité de vigilance Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud :**

Direction générale de la MRC

**Table alcool au volant :**

Mme Christine Caron

**Santé L'Action :**

Mme Céline Bilodeau

**Comité socioéconomique de la Chambre de commerce :**

Préfet

2015-11-195

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 21 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 21 octobre 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
17 NOVEMBRE 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 17 novembre 2015 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 28 octobre 2015 à titre d'information.

2015-11-196

**ADOPTION DU BUDGET 2016 – PARTIE I (Municipalités rurales)**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2016, partie I, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie I totalise 1 733 692 \$ et comprend une quote-part totale de 451 113 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2015-11-197

**ADOPTION DU BUDGET 2016 – PARTIE II (Boues de fosses septiques)**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2016, partie II, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie II totalise 405 482 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2015-11-198

**ADOPTION DU BUDGET 2016 – PARTIE III (Municipalités rurales et Ville de Saint-Georges)**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2016, partie III, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie III totalise 2 397 561 \$ et comprend une quote-part totale de 1 175 225 \$ provenant des municipalités.

2015-11-199

**ADOPTION DU BUDGET 2016 – PARTIE IV (Inspection régionale)**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2016, partie IV, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie IV totalise 45 190 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie III à titre de revenu.

Les maires des municipalités n'étant pas liées à cette entente n'ont pas participé aux délibérations.

2015-11-200

**ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2016**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2016 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toute somme nécessaire afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eau municipaux et régionaux, de même que dans le cadre des services offerts par le Service de génie municipal.

2015-11-201

**FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2015-11-202

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – TAUX 2016**

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance des taux 2016 proposés dans le cadre de l'entente relative à la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'accepter les taux horaires proposés pour l'exercice 2016 dans le cadre de l'entente relative à la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations à ce sujet.

2015-11-203

**DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2016**

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2016 :

2016	Comité administratif 9 h	Séance régulière 20 h
Janvier	12	20
Février	9	17

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 25 novembre 2015**

Mars	8	16
Avril	12	20
Mai	10	18
Juin	7	15
Juillet	12	-
Août	9	17
Septembre	13	21
Octobre	11	19
Novembre	15	23
Décembre	-	-

2015-11-204

**PROPOSITION D'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR NUMÉRIQUE**

Attendu la recommandation de la Direction générale relativement à l'acquisition d'un photocopieur numérique;

Attendu la proposition déposée par Xerox pour la fourniture d'un photocopieur, modèle WC 7855, au prix de 9 255 \$ plus taxes;

Attendu la recommandation du comité administratif de procéder à l'acquisition de cet équipement;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition d'un photocopieur de marque Xerox, modèle WC 7855, au prix de 9 255 \$ plus les taxes et ce, à même le présent exercice financier.

2015-11-205

**REMPACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

Attendu que le système téléphonique de la MRC ne répond plus aux besoins de l'organisation;

Attendu la proposition déposée par Interconnexions LD, représentée par M. René Larivière, au montant 13 571,93 \$ plus les taxes;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition et l'implantation d'un système téléphonique numérique auprès de Interconnexions LD au montant de 13 571,93 \$ plus les taxes défrayé à même l'exercice financier 2016.

2015-11-206

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN ET LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE**

Attendu que dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3. de la Loi sur les compétences municipales (LCM), L.R.Q., chapitre C-

47.1, et en application de l'article 126.4 de la LCM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, une municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM à un organisme à but non lucratif;

Attendu que la MRC, le 12 août 2015 par la résolution 2015-08-132, a signifié son intention de confier à nouveau au Conseil économique de Beauce les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM, puisque celui-ci a démontré par le passé son potentiel de soutien au développement et a déjà en place une équipe multidisciplinaire et interdisciplinaire de professionnels reconnue pour ses compétences en matière de développement économique;

Attendu que le conseil des maires souhaite confier au CEB les mandats suivants :

- Soutien à l'entrepreneuriat, incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'économie sociale;
- Élaborer et veiller à la réalisation d'un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) pour le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan et le mettre en œuvre pour la durée de l'entente;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire;
- Réaliser tout mandat, avec les budgets dédiés nécessaires, qui découle de l'exercice de l'une ou l'autre des compétences qui sont attribuées à la MRC par la loi et qui sont associées au développement local ou régional et au soutien à l'entrepreneuriat ou qui découle d'une entente conclue entre la MRC et le gouvernement, l'un de ses ministères ou organismes ou de tout autre organisme;
- Gérer les agents de développement selon les modalités incluses au protocole d'entente entre la MRC et tout ministère responsable, s'il y a lieu;
- Supporter la mise en application de la Politique culturelle de la MRC, via l'agent de développement culturel;
- Gérer les droits, obligations, actifs et passifs du FLI et du FLS, pour et au nom de la MRC, en conformité avec les directives et le cadre législatif en vigueur;
- Gérer tout autre fonds de développement ou de capital de risque.

Attendu qu'un projet d'entente de délégation de compétence a été déposé aux élus et que ceux-ci s'en estiment satisfaits;

Attendu que le projet d'entente de délégation doit être soumis, pour approbation, au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, de :

- Confirmer les mandats confiés au Conseil économique de Beauce lesquels sont identifiés dans le préambule de la présente résolution;

- Accepter le projet d'entente de délégation de compétence déposé;
- Autoriser, sous réserve de l'approbation ministérielle, le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente présenté.

2015-11-207

**PROJET DE REGROUPEMENT DES SERVICES OFFERTS PAR LES  
OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DU TERRITOIRE DE LA  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Considérant que le ministre Pierre Moreau a clairement affirmé la volonté du gouvernement d'entreprendre une démarche visant à réduire le nombre d'OMH lors du congrès du Regroupement des offices d'habitation du Québec tenu le 24 avril 2015;

Considérant que cette réduction se fera dans la perspective d'un arrimage avec la gouvernance de proximité en confiant ce mandat aux MRC;

Considérant que le Centre de services de Saint-Georges dessert actuellement 25 organismes dans 3 MRC totalisant 626 logements pour les travaux majeurs d'entretien des bâtiments;

Considérant qu'à l'intérieur d'un regroupement de services, chaque OMH actuel aurait droit à une prestation de services plus complète;

Considérant que les municipalités concernées contribueraient financièrement seulement pour les logements situés sur leur territoire;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, secondé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, qu'advenant la réalisation d'un regroupement des OMH par territoire de MRC et que ces dernières s'en voient confier la gestion, de signifier au Centre de services de Saint-Georges son intention de lui déléguer, par entente, sa compétence de gestion.

La MRC se réserve cependant le droit de récupérer ce pouvoir si elle le désire.

2015-11-208

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE**

Attendu le dépôt d'un projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

Attendu que le présent conseil s'en estime satisfait;

Attendu que ce projet de schéma sera soumis à la consultation de la population de territoire;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter le projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie tel que déposé.

2015-11-209

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MOISSON BEAUCE**

Attendu que Moisson Beauce souhaite implanter sur le territoire qu'elle dessert un programme de récupération de viande en supermarchés;

Attendu que ce projet permettra de récupérer les viandes non vendues et la redistribution auprès de certains organismes communautaires;

Attendu la recommandation favorable du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à Moisson Beauce pour l'implantation d'un programme de récupération de viande en supermarchés.

Il est de plus résolu que cette somme sera versée au cours de l'exercice financier 2016.

2015-11-210

**DEMANDE DE MODIFICATION DES LIMITES MUNICIPALES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-GEORGES ET SAINT-MARTIN**

Attendu que dans le cadre de la réforme cadastrale, il a été constaté qu'une terre étant une partie du lot 24-C du cadastre du canton de Shenley située sur le territoire de la municipalité de Saint-Martin était inscrite au rôle de taxation de la ville de Saint-Georges;

Attendu qu'après discussion, la Municipalité de Saint-Martin et la Ville de Saint-Georges s'adressent au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour qu'il modifie la limite territoriale de ces deux municipalités afin que soit incluse dans le territoire de la ville de Saint-Georges la partie du lot 24-C ci-haut mentionnée;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan appuie les démarches entreprises par la Municipalité de Saint-Martin et la Ville de Saint-Georges auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-11-211

**NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2015-87 EN MATIÈRE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Jean-Guy De Blois et résolu unanimement, d'accepter la nomination des personnes

suivantes pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan :

- |                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| - M. Philippe Bolduc | Saint-Éphrem-de-Beauce; |
| - Mme Annie Lapointe | Lac-Poulin;             |
| - M. Michel Gilbert  | Saint-René;             |
| - M Hugues Poulin    | Notre-Dame-des-Pins.    |

2015-11-212

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ (DOSSIER 410595) CONCERNANT UNE DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT ET D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES SUR LE LOT 5 748 531 DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite aliéner et lotir le lot 5 748 531 et qu'une utilisation à des fins autres qu'agricoles soit autorisée pour le bénéfice de l'agrandissement à des fins industrielles de l'entreprise Carrier et Bégin inc. La superficie visée est de 18 907,1 m<sup>2</sup>.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel agricole des sols du lot visé et des lots avoisinants est classé 7 et 5 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des limitations en raison de la présence de pierrosité et d'un relief défavorable;

Considérant que la parcelle visée ne peut être utilisée à des fins d'agriculture en raison de sa faible superficie;

Considérant que le site retenu n'aura pas d'impact sur les activités agricoles existantes et leur développement ainsi que sur l'application des distances séparatrices;

Considérant que l'application des lois et règlements en matière d'environnement sur les établissements de production animale ne créera pas de nouvelles contraintes;

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'une entreprise existante et que les espaces appropriés disponibles à l'extérieur de la zone agricole permanente ne peuvent être envisagés pour accueillir le projet;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise;



Considérant que l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, de recommander l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles pour une superficie de 18 907,1 m<sup>2</sup> comprise dans la demande formulée par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

2015-11-213

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR PAR INTÉRIM – SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**

Attendu que suite au départ de M. Dominic Lachance, le poste de directeur du Service de génie municipal est occupé par intérim par M. Gustavo Carreno Meléndez;

Attendu le souhait du conseil des maires de combler ce poste;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de :

- Confirmer l'affectation de M. Gustavo Carreno Meléndez à titre de directeur par intérim du Service de génie municipal rétroactivement au 2 novembre 2015;
- Appliquer l'article 24.06 de la convention collective des employés salariés en vigueur et qu'une prime de 10 % de son salaire régulier lui soit accordée pour cette affectation;
- Autoriser son embauche au poste cadre de directeur du Service de génie municipal à compter du 4 janvier 2016 selon les modalités négociées.

2015-11-214

**ABOLITION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE – SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**

Attendu qu'un poste de secrétaire au Service de génie municipal a été créé en septembre dernier afin de pourvoir à des besoins ponctuels de ce département;

Attendu que ces besoins ont été comblés;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, que le poste de secrétaire au Service de génie municipal ouvert en septembre 2015 soit aboli.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois d'octobre;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;

2015-11-215

**MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, qu'une motion de félicitations soit transmise à M. Paul Busque pour son élection à titre de député de Beauce-Sud lors des élections partielles qui se sont déroulées le 9 novembre dernier.

**VŒUX DES FÊTES**

Le préfet prend la parole et présente aux membres du conseil ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen présent dans la salle questionne les élus sur la position des municipalités locales quant à l'application de normes plus sévères que celles apparaissant dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

2015-11-216

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 45.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général